

The logo for SSTRIN, featuring the word 'Sstrin' in a blue, cursive script font, with a blue plus sign at the end of the word.

Sstrin+



des équipes pour vous accompagner
RAPPORT D'ACTIVITÉ | 2019

L'équipe des ergonomes du SSTRIN

LE SSTRN, ACTEUR DYNAMIQUE RÉGIONAL ET NATIONAL

> Pour porter les enjeux de la santé au travail, le SSTRN est très actif auprès des acteurs régionaux et au sein du réseau Présanse, réseau des services de santé au travail (SSTI), en région ou au national.

> Le SSTRN participe à la réflexion sur la future réforme de la santé au travail, notamment aux travaux régionaux et nationaux afin d'**améliorer et rendre plus lisible l'offre de services** des SSTI.

> Tout au long de l'année, le SSTRN a contribué au **cahier des charges du projet de portail national d'échange de données de santé au travail**, au sein du GIE créé pour l'occasion. Ce projet permettra d'assurer le suivi du curriculum laboris des salariés partout en France.

> Depuis 2016, le SSTRN est membre de la commission communication du réseau

Présanse pour travailler aux orientations nationales et accompagner la dynamique inter-services sur le sujet.

> Dans le même esprit, des échanges et partages sont menés en région et au niveau national sur les questions des ressources humaines et de la certification qualité.

> Activement impliqués auprès de la Direccte dans le **troisième plan régional de santé au travail (PRST3)**, le SSTRN est contributeur de 11 groupes thématiques. Cela a représenté, en 2019, 45 jours de médecins du travail, 70 de conseillers en prévention, 12 d'ergonomes, 8 d'infirmiers santé travail, 13 de communicants et 8 d'autres compétences.

> Le contrat d'objectif et de moyens (CPOM), co-signé avec la Direccte et la Carsat, avance avec des actions concrètes

sur les thématiques du maintien dans l'emploi, du risque chimique dans le secteur du nettoyage et des risques psycho-sociaux.

> Des partenariats sont menés pour **organiser ou co-organiser des événements locaux ou régionaux** pour porter la prévention auprès du plus grand nombre : rencontres nationales santé travail le 12 mars (250 participants à la Cité des Congrès), colloque sur la souffrance au travail avec l'Ordre des Avocats (150 participants) le 8 novembre, présence active au Salon des Entrepreneurs, participation à un colloque sur les nanomatériaux, étude avec l'ARS sur les addictions, participation à un séminaire sur le maintien dans l'emploi...

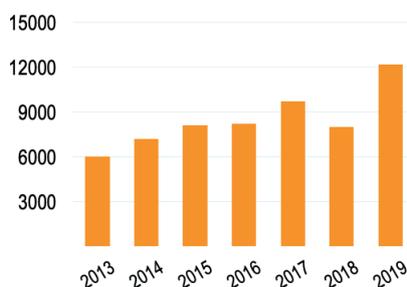
> L'année 2019 a été consacrée au **développement des relations avec les branches professionnelles** et, plus généralement, avec les collectifs d'entreprises.

LA PRÉVENTION EN ENTREPRISE

> Un effort est fait depuis 2018 pour la réalisation des fiches d'entreprises (FE) et le repérage des risques dans les entreprises. Fin 2019, 11 535 entreprises adhérentes disposaient d'une fiche d'entreprise.

> 232 757 salariés suivis travaillent dans une entreprise possédant une FE (78%).

ACTIONS EN ENTREPRISES

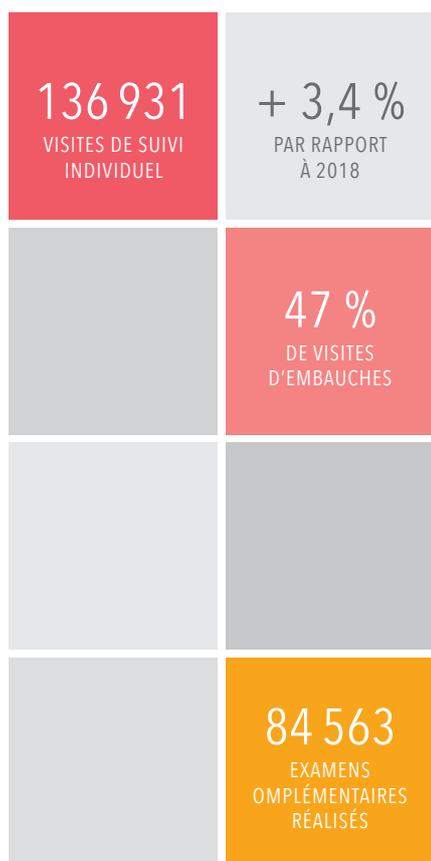


PRINCIPAUX TYPES D'ACTIONS EN ENTREPRISES

	Actions réalisées	Entreprises concernées
Actions de conseil et d'information	2387	1675
Diagnostics	481	366
Études de postes	2128	1488
Enquêtes besoins et satisfaction	91	65
Formations, sensibilisations collectives en entreprise	264	173
Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle	502	337
Participations CHSCT - CSE	664	382
Fiches d'entreprise	1856	1856



LE SUIVI INDIVIDUEL DES SALARIÉS



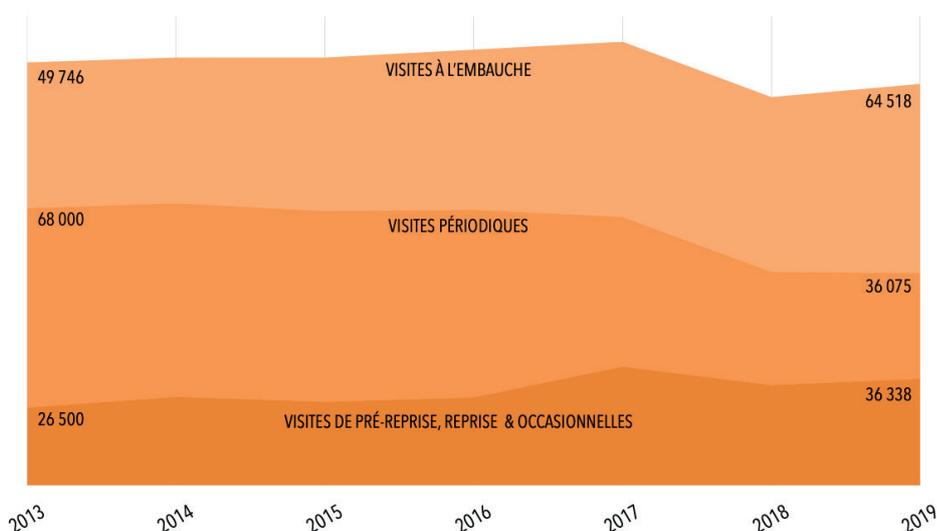
> Depuis 2013, le nombre de visites à l'embauche (examens médicaux et visites d'information de prévention) augmente, passant de 60362 en 2018 à 64518 en 2019, pour une part du total passant de 34 à 47%.

> La baisse des visites périodiques est la conséquence de l'allongement de la périodicité (Loi travail du 29/12/2016).

> La part des visites de pré-reprise et de reprise, qui préparent et aident au retour à l'emploi après un arrêt long, passe de 18% à 27%.

> En 2019, 84563 examens complémentaires ont été réalisés pour les salariés, dont 60% de tests audio et visio, 10% de spirométries, 9% d'analyses de sang et d'urine.

ÉVOLUTION DES TYPES DE VISITES DU SUIVI INDIVIDUEL



LA CELLULE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

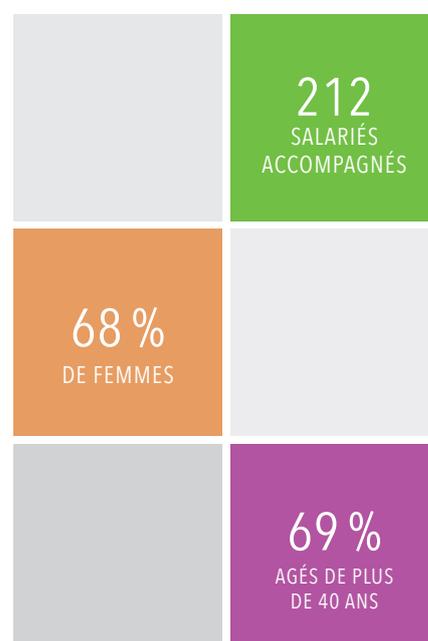
> Début 2012, le SSTRN constituait une cellule maintien dans l'emploi (CME), qui met en œuvre des compétences complètes dans la conduite d'accompagnements pointus pour assurer le maintien en emploi des salariés : autour d'un médecin du travail pilote de la cellule, une assistante médicale, deux assistantes en santé sociale, un psychologue du travail et un ergonome.

> En 2019, la CME a accompagné 212 dossiers complexes de salariés pour leur maintien en emploi et reçu 103 nouvelles demandes d'intervention. Les salariés suivis étaient en majorité des personnes âgées de plus de 40 ans (69 %) et des femmes (68%).

> Le suivi des dossiers donne lieu à diverses actions : suivi médical par le médecin référent de la cellule ; suivi social par nos

deux assistantes de service social, généralement à la demande du salarié ; suivi psychologique par nos quatre psychologues du travail ; suivi ergonomique assuré par nos quatre ergonomes, avec un accompagnement des dossiers de financement pour l'aménagement de poste ; suivi de situation réalisé à intervalles réguliers par l'assistante de la cellule maintien.

> La CME contribue activement aux actions du PRST3, notamment dans le cadre de l'enquête régionale sur la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP). Elle participe au séminaire du 44 sur le maintien dans l'emploi dans le cadre du PRITH, au rendez-vous sur les maladies rares organisé par la plateforme PRIOR, au Club Handicap Employeurs, dans les réunions du réseau des rhumatologues.



L'ANALYSE DES INAPTITUDES DÉCLARÉES

> Après une première année d'analyse en 2018, l'année 2019 marque la confirmation des observations de l'an passé. Ainsi, 1812 inaptitudes au poste ou totales (inaptitude à tout poste dans l'entreprise) ont été déclarées par nos médecins du travail.

> Les femmes sont toujours plus concernées que les hommes, représentant 63,4% des inaptitudes déclarées (contre 62% en 2018).

> L'âge médian rajeunit d'une année sur l'autre, à 45 ans contre 46 en 2018.

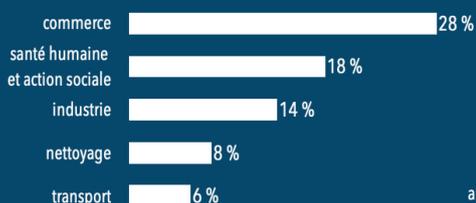
> Parmi les inaptitudes totales, le taux de reclassement est stable à 4%.

> Les motifs d'inaptitude sont principalement liés aux pathologies de l'appareil locomoteur (troubles musculo-squelettiques, TMS) et ceux liés à des raisons psychiques (risques psycho-sociaux, RPS), qui repré-

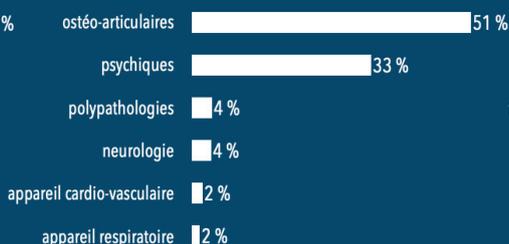
sentent respectivement 51 % et 33 % des motifs d'inaptitude, en croissance depuis 2018 (49% et 32%).

> Les TPE et PME sont les plus concernées, représentant 53% des inaptitudes déclarées (contre 51% en 2018), selon la répartition suivante : 20,7% du total pour les entreprises de moins de 10 salariés, 32,5% du total pour les entreprises de 10 à 49 salariés.

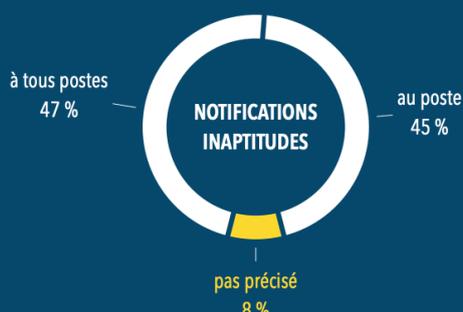
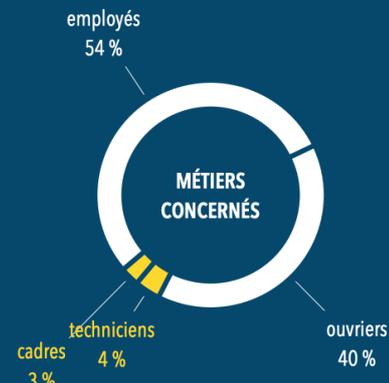
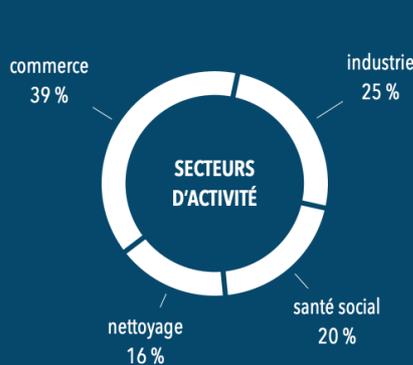
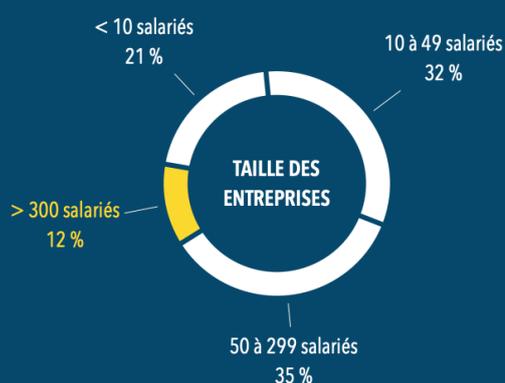
PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ



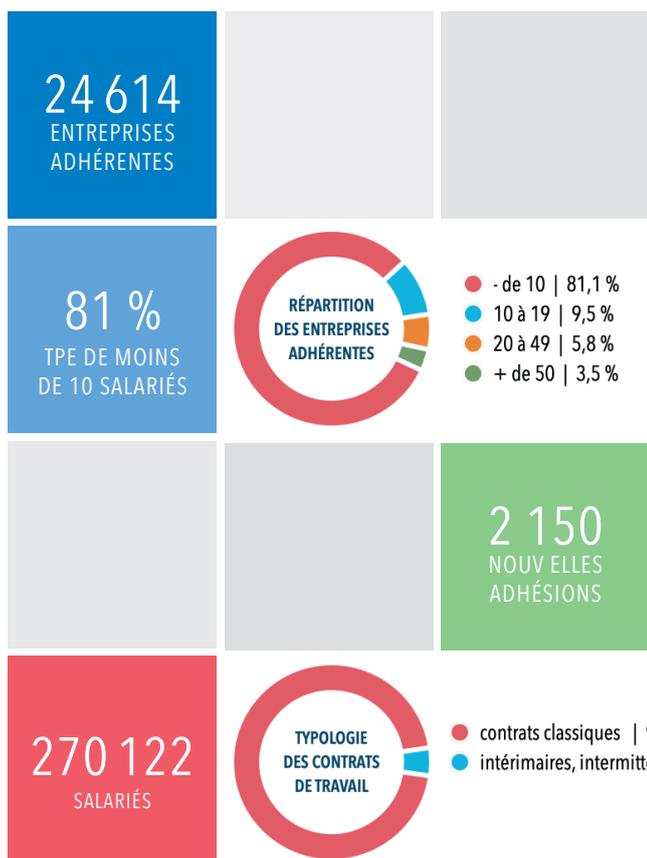
PRINCIPAUX MOTIFS D'INAPTITUDE



PERSONNES CONCERNÉES



NOS ADHÉRENTS



NOS ÉQUIPES | Nb DE PERSONNES



* dont 2 médecins spécialistes, 4 psychologues du travail, 2 assistantes sociales du travail, 4 ergonomes, 1 responsables des examens complémentaires, 2 formatrices (+ 1 assistante), 1 assistante de la CME,

QUELQUES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS



DES ENTREPRISES TÉMOIGNENT

Quand on n'a pas goûté aux services du SSTRN, on trouve ça cher. Ensuite, plus du tout. La visite du médecin du travail n'a pas été un contrôle mais une visite pour nous donner du conseil et nous accompagner à mieux faire. Nous avons notamment bénéficié de conseils d'aménagement, avec une analyse globale de nos sites. Cela nous a permis d'améliorer considérablement les conditions de travail et aujourd'hui nous mettons cela en avant dans nos recrutements.

Jérôme C. | Table ronde | 12/03/2019

Pour un chef d'entreprise, une situation de RPS comme je l'ai connue est assez prenante. On a toujours l'impression d'être attentif au bien-être des salariés, mais parfois on s'aperçoit que ce n'est pas suffisant. On a vraiment besoin d'être aidé pour avoir une vision extérieure. J'ai rencontré le médecin du travail, il est assez facile d'échanger avec lui quand on en a besoin. Ça rassure le patron et les salariés.

Eric B. | Table ronde | 12/03/2019

Je ne savais pas que le SSTRN pouvait nous accompagner sur la question du risque chimique. Nous avons été aidés dans l'analyse des fiches de données de sécurité. C'est très technique, mais nous avons pu voir le danger potentiel des produits utilisés et les possibilités de substitution. Nous avons réellement été soutenus et suivis, nous avons été complètement pris en charge.

Gwénola B. | Table ronde | 12/03/2019

Merci à vous, c'était précis et concis, je relayerai sur linkedin et au sein de notre communauté de 500 chefs d'entreprise !

Catherine D. | Webinaire sur la reprise de l'activité | 30/04/2020

*Cette présentation était parfaite !
Merci et bravo pour votre excellent travail.
Vraiment très utile et très intéressant.*

Véronique B. | Webinaire sur les services du SSTRN | 23/04/2020

Je vous remercie beaucoup de votre soutien et de tout ce que vous avez fait pour moi lors de mes visites médicales, sans oublier votre gentillesse et celles de vos secrétaires. Je vous tiendrai au courant de l'évolution de ma situation

Béatrice R. | Salarié suivi | 16/09/2019



sstrn.fr



sstrn_44



sstrn44



sstrn_44



SSTRN
Service de Santé au Travail de la Région Nantaise
2, rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES Cedex 4
Tél. : 02 40 44 26 00 Fax : 02 40 44 26 10
SIRET : 788 354 843 000 - Code APE : 8621Z



RÉSEAU
présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL